

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/46

Objet : demande de subventions de l'école de Fessenheim-le-Bas et de Wintzenheim-Kochersberg

Vu le budget principal adopté par une délibération n° 2012/11 du 16 mars 2012, modifié :

Vu les subventions allouées dans le cadre du budget principal par une délibération n° 2012/12 en date du 16 mars 2012 ;

Vu la demande en date du 17/09/2012 de l'école de Fessenheim-le-Bas pour emmener les classes de CE2-CM1 et CM2 à l'étang de Plobsheim pour une classe de voile du 29 avril au 3 mai 2013 ;

Vu la demande en date du 4/10/2012 de l'école de Wintzenheim-Kochersberg pour emmener les classes de CP et CE1-CE2 au Centre Bel Air de Quieux du 17 au 21 décembre 2012 ;

Considérant que la commune n'a budgétisé que 200 € pour la caisse de l'école puisque les écoles avaient répondu n'avoir pas de projets de classe de découverte à la demande de présenter les projets prévus pour l'année 2012, demande faite en vue de préparer le budget de la commune en début d'exercice ;

Considérant que l'école de Wintzenheim-Kochersberg souhaite une participation de la commune à hauteur de 7 € par jour par enfant, que treize enfants de ces classes habitent le village, ce qui demanderait une participation de la commune à hauteur de $7 \times 5 \times 13 = 455$ € ;

Considérant que l'école de Fessenheim-le-Bas a attiré l'attention du conseil municipal sur le fait que le conseil général ne participerait pas financièrement à cette sortie du fait que ce séjour soit sans nuitée ; que neuf enfants de Wintzenheim-Kochersberg participerait à cette sortie ; que l'école a

rappelé dans son courrier que la commune avait participé à hauteur de 7 € par jour et par enfant l'an passé ; qu'en gardant ce montant, la commune devrait participer à une hauteur de $7 \times 9 \times 5 = 315$ € ;

Le conseil municipal, entendu les explications, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de 455 € à l'école de Wintzenheim-Kochersberg ; subvention qui sera versée avant le départ en classe de découverte ;

DECIDE d'attribuer une subvention de 315 € à l'école de Fessenheim-le-Bas ; subvention qui sera versée en 2013 avant le départ en classe de voile.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/47

Objet : Nombre et répartition de sièges du Conseil Communautaire de la future communauté de communes fusionnée

Vu la délibération n° 2012/34 du 29 juin 2012 relative à la réduction des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg ;

Vu la délibération n° 2012/35 du 29 juin 2012 relative à l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg ;

Vu la délibération n° 2012/42 du 7 septembre 2012 relative à la fusion des Communautés de Communes de l'Ackerland et du Kochersberg ;

Le maire explique aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes Ackerland et du Kochersberg, l'ensemble des communes doit se prononcer sur le nombre total de sièges du futur Conseil Communautaire et les modalités de répartition de ces sièges entre les communes membres.

Il rappelle que les statuts de la communauté de communes issue de la fusion prévoient que chaque Commune soit représentée au Conseil Communautaire à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche entamée de 500 habitants.

La population à prendre en compte est la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2012 pour chaque commune (population légale de 2009 – INSEE).

Compte tenu de ces éléments, la répartition des sièges au Conseil Communautaire serait la suivante :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	
		Titulaires	Suppléants
BERSTETT ET ASSOCIES	2 287	5	5
DINGSHEIM	1 305	3	3
DOSENHEIM-KOCHERSBERG	240	1	1
DURNINGEN	637	2	2
FESSENHEIM-LE-BAS	510	2	2
FURDENHEIM	1 198	3	3
GOUGENHEIM	553	2	2
GRIESHEIM SUR SOUFFEL	1 142	3	3
HANDSCHUHEIM	299	1	1
HURTIGHEIM	503	2	2
ITTENHEIM	2 071	5	5
KIENHEIM	600	2	2
KUTTOLSHEIM	657	2	2
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	788	2	2
PFETTISHEIM	780	2	2
PFULGRIESHEIM	1 273	3	3
QUATZENHEIM	824	2	2
ROHR	279	1	1
SCHNERSHEIM ET ASSOCIES	1 310	3	3
STUTZHEIM-OFFENHEIM	1 468	3	3
TRUCHTERSHEIM-BEHLENHEIM	2 900	6	6
WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM	1 086	3	3
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	323	1	1
WIWERSHEIM	807	2	2
TOTAL	23 840	61	61

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE, sur la base du tableau ci-dessus, le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la communauté de communes qui sera issue de la fusion des Communautés de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER,
Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/48

**Objet : modification de la voirie dans le cadre des travaux connexes – proposition de la
Commission Communale d'Aménagement Foncier**

Vu la lettre en date du 9 octobre 2012 du Conseil Général du Bas-Rhin ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L. 121-17 ;

Le maire rappelle les dispositions de ce texte :

« La Commission Communale d'Aménagement Foncier, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, propose à l'approbation du Conseil Municipal l'état :

- 1) des chemins ruraux susceptibles d'être supprimés, dont l'assiette peut être comprise dans le périmètre d'aménagement foncier, au titre de propriété privée de la commune ;
- 2) des modifications de tracé et d'emprise qu'il convient d'apporter au réseau des chemins ruraux et des voies communales.

De même, le Conseil Municipal indique à la Commission Communale d'Aménagement Foncier, les voies communales ou les chemins ruraux dont il juge la création nécessaire à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier.

Le classement, l'ouverture, la modification de tracé et d'emprise des voies communales effectués dans le cadre des dispositions du présent article sont prononcés sans enquête. Sont, dans les mêmes conditions, dispensées d'enquête toutes les modifications apportées au réseau des chemins ruraux.

Les dépenses d'acquisition de l'assiette, s'il y a lieu, et les frais d'établissement et d'entretien des voies communales ou des chemins ruraux modifiés ou créés dans les conditions fixées par le présent article sont à la charge de la commune. Si le chemin est en partie limitrophe de deux communes, chacune d'elles supporte par moitié la charge afférente à cette partie. Le Conseil Municipal peut charger l'association foncière de la réorganisation d'une partie ou de la totalité des chemins ruraux, ainsi que de l'entretien et de la gestion de ceux-ci.

Les servitudes de passage sur les chemins ruraux supprimés sont supprimées avec eux. »

Le conseil municipal, entendu les dispositions du code rural et de la pêche maritime, après avoir pris connaissance du projet de réseau des chemins proposé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier, et à l'unanimité des présents :

APPROUVE les modifications apportées à la voirie communale de son domaine privé telles qu'elles figurent sur le plan annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/49

Objet : Attribution du marché public de travaux pour les travaux connexes relatifs à l'aménagement foncier de la commune

Vu l'avis d'appel public à la concurrence diffusé dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 6 septembre 2012 ;

Vu l'ensemble des offres réceptionnées en temps et en heure au secrétariat de la commune, offres examinées par la commission d'appel d'offre réunie le mercredi 3 octobre 2012 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché public de travaux à l'entreprise RAUSCHER domiciliée à ADAMSWILLER (Bas-Rhin) pour un montant hors taxe de 73 407,96 € ;

DECIDE de ne pas réaliser la tranche conditionnelle présente dans le marché pour le moment ;

AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement, le marché et tout autre document nécessaire à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/50

Objet : délibération modification du budget principal n° 4

Vu la délibération n° 2012/11 en date du 16 mars 2012 adoptant le budget principal de la commune, budget modifié ;

Le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

Virements de crédits aux comptes de **dépenses d'investissement** suivants :

Crédits à ouvrir	Article 202 Elaboration / modification du PLU	+ 3 000 €
Crédits à réduire	Article 2151 Réseaux de voirie	- 3 000 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

MODIFIE le budget conformément à la proposition du maire ; la section d'investissement présente donc un budget cumulé de 425 502 € et la section de fonctionnement reste inchangée avec un budget cumulé de 216 365 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/51

Objet : délibération modification du budget annexe n° 2

Vu la délibération n° 2012/16 en date du 16 mars 2012 adoptant le budget annexe de la commune, budget modifié ;

Le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	Article 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 156 032 €
Recettes	Article 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 156 032 €

Investissement :

Dépenses	Article 2111 Achats de terrains	+ 130 500 €
Recettes	Article 1641 Emprunts en unités monétaires de la zone euro	+ 130 500 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

MODIFIE le budget conformément à la proposition du maire ; la section d'investissement présente donc un budget cumulé de 286 200 € et la section de fonctionnement un budget cumulé de 176 222 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH